



# Prévenir les Risques Psycho-Sociaux liés à la prise en charge des élèves en difficulté de comportement

académie  
Nancy-Metz   
direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Meuse



# SOMMAIRE

Préambule.....	p. 3
Élèves en difficulté de comportement..... De quoi parle-t-on ?	p. 4
Quelle prise en charge ?.....	p. 4
En cas de crise .....	p. 5
Après la crise.....	p. 5
Accompagner l'élève en difficulté de comportement : Champs de compétences des personnes ressources de l'école.....	p. 6
Quelles ressources mobiliser pour faire face aux problèmes de gestion de classe ?.....	p. 7
Prévenir le risque psycho-social.....	p. 8
Accompagner l'enseignant : Champs de compétences des personnes ressources de l'Education nationale.....	p. 9
Coordonnées, liens pratiques.....	p. 10

# PREAMBULE

Le guide qui vous est ici proposé a pour objectif d'identifier le réseau des ressources internes de prise en charge des élèves en difficulté de comportement et de donner des pistes et des ressources pour prévenir les risques psycho-sociaux.

Il s'adresse aux équipes pédagogiques du 1er degré : enseignants, directeurs, RASED ainsi qu'aux équipes de circonscription : conseillers pédagogiques et IEN.

Il recense les personnes ressources en charge de l'accompagnement des personnels pour le bien-être au travail ainsi que les personnes ressources compétentes dans la prise en charge des élèves en difficulté de comportement. Il propose des ressources en ligne axées sur l'aide et l'accompagnement des élèves en difficulté de comportement mais également une mallette pédagogique et des pistes de réflexion et d'actions.

Enfin les pratiques et les outils proposés ici nécessitent une adaptation au contexte professionnel de chaque l'école.

# Élèves en difficulté de comportement

## De quoi parle-t-on ?

Un élève en difficulté de comportement manifeste des comportements scolaires s'écartant de la norme socialement acceptable et qui occasionne des difficultés d'adaptation à ceux qui l'entourent et à lui-même.

Ces difficultés comportementales s'inscrivent dans :

- Une fréquence : caractère répétitif des comportements appropriés
- La durée : la période de temps depuis laquelle ces comportements sont présents
- Une intensité : la gravité de ces comportements et des conséquences qu'ils occasionnent
- Une constance : leur présence dans différents contextes de vie de l'élèves

## Quelle prise en charge ?

Avant la rentrée des élèves, il est utile de prévoir une réflexion de l'équipe pédagogique sur les protocoles, les règles de l'école avec la hiérarchie des sanctions, les prises en charge et les personnes ressources.

Pour affiner l'observation, il sera nécessaire de faire appel à d'autres professionnels : membres du RASED, infirmière, assistante sociale scolaire, médecin de l'Education nationale, conseiller pédagogique...

Dès la rentrée, il faut réfléchir sur l'organisation de la classe en prévision de ce type de comportement, par exemple prévoir un lieu pour isoler l'élève en crise.

# En cas de crise

Se référer au protocole élaboré avec l'équipe à la rentrée

Préalable :

- éviter l'humiliation : on ne juge pas l'élève mais l'acte,
- attention aux rapports physiques : s'il faut contenir plutôt étreindre l'enfant par derrière par exemple,
- ne pas laisser les autres élèves seuls dans la classe.

En cas de fugue : on n'abandonne pas sa classe, mais le directeur d'école prévient la gendarmerie ou la police, la famille selon la procédure qui aura été prévue.

- Gérer ses émotions, adopter une attitude rassurante.
- Garder une attitude d'adulte cadrant et bienveillant.

# Après la crise

Il est impératif de faire le point en équipe éducative et d'associer l'IEN de circonscription.

Les questions à poser :

- La première question à poser est : « Que se passe-t-il dans l'école, dans la classe ? »
- Si l'élève est dans un circuit de soins, le médecin de l'Education nationale peut être contacté.
- S'il n'y a aucun suivi médical, le médecin scolaire peut proposer à la famille de voir l'enfant.
- Si l'enfant dépend de l'aide sociale à l'enfance, voir le protocole mis en place avec le conseil départemental (document de liaison pour l'inscription scolaire d'un enfant confié au conseil départemental)
- Dans tous les cas, ne pas rester seul et solliciter le regard croisé d'autres professionnels.

## Accompagner l'élève en difficulté de comportement : Champs de compétences des personnes ressources de l'école

### Accompagnement médico-social

#### Accompagnement pédagogique

Actions menées dans le respect du secret professionnel

IEN	Conseiller Pédagogique	Directeur d'école	Professeur des écoles	Infirmier de l'éducation nationale	Médecin de l'éducation nationale
<p>Participe selon le contexte aux différentes réunions de conseil de maîtres ou de l'équipe éducative.</p> <p>Valide les propositions formulées par l'équipe éducative (éventuellement aménagement de la scolarité de l'élève, mise en place de dispositifs spécifiques).</p>	<p>Participe selon le contexte aux différentes réunions de conseil des maîtres ou de l'équipe éducative.</p> <p>Aide à l'analyse et à la mise en oeuvre des dispositifs.</p> <p>Propose des dispositifs d'aide et de soutien.</p> <p>Mise à disposition des enseignants des informations ou expériences déjà conduites.</p>	<p>Dialogue et informe l'élève.</p> <p>Dialogue et informe les parents de l'élève concerné et les autres parents.</p> <p>Organise, anime et rend compte des réunions d'équipes éducatives.</p> <p>Coordonne le suivi de l'élève et coopère avec les différents partenaires.</p>	<p>Repère et analyse les difficultés observées.</p> <p>Adapte les situations pédagogiques.</p> <p>Dialogue avec l'équipe pédagogique.</p> <p>Dialogue avec l'élève et sa famille.</p> <p>Transmet l'information au personnel du RASED</p> <p>Elabore le PPRE en collaboration avec les parents et les différents partenaires.</p> <p>Suit et évalue les dispositifs mis en oeuvre.</p>	<p><b>Détection précoce des difficultés scolaires :</b></p> <p>Accueille, accompagne et écoute chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique.</p> <p>Observe et dépiste en relation avec les autres partenaires de l'équipe éducative.</p> <p><b>Accompagnement et suivi individuels :</b></p> <p>Accueille les parents et les accompagne dans leurs démarches.</p> <p>Collabore avec l'équipe éducative pour la mise en place du suivi individuel.</p> <p>Etablit les relais et travaille en étroite collaboration avec les professionnels du réseau de santé.</p>	<p>Recherche d'une éventuelle pathologie sous-jacente.</p> <p>Evalue la situation médicale en lien avec les parents.</p> <p>Orienté vers les structures de soins appropriées et les structures MDPH si nécessaire.</p> <p>Coordonne avec les médecins traitants et spécialistes extérieurs.</p> <p>Participe à la réflexion sur la mise en place d'adaptations pédagogiques les plus adaptées.</p>

# Quelles ressources mobiliser pour faire face aux problèmes de gestion de classe ?

- Références réglementaires équipes éducatives :  
article D321-16 du code de l'éducation

- Contacter l'équipe de circonscription :

Equipe ASH

Tél. : 03 29 76 78 91

Courriel : [ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

Bar le Duc

Tél. : 03 29 76 69 75

Courriel : [ce.i-en-bar55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-bar55@ac-nancy-metz.fr)

Commercy

Tél. : 03 29 91 03 40

Courriel : [ce.i-en-com55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-com55@ac-nancy-metz.fr)

Stenay

Tél: 03 29 80 33 42

Courriel : [ce.i-en-ste55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-ste55@ac-nancy-metz.fr)

Verdun

Tél. : 03 29 86 07 25

Courriel : [ce.i-en-ver55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.i-en-ver55@ac-nancy-metz.fr)

- Autres ressources :

- Malette pédagogique proposée par accessiprof  
<https://accessiprof.org>

- Guide proposé par le réseau canopé

- [https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/uploads/tx\\_cndpclimatsco/guide\\_Aider\\_et\\_accompagner\\_les\\_eleves\\_en\\_difficulté\\_de\\_comportement.pdf](https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/uploads/tx_cndpclimatsco/guide_Aider_et_accompagner_les_eleves_en_difficulté_de_comportement.pdf)

# Prévenir le risque psycho-social

La prévention des risques psycho-sociaux est un des axes forts de la politique ministérielle en faveur de la santé des personnels (accord cadre du 22/10/2013). C'est également une des priorités des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académiques et départementaux.

## **Qu'est-ce qu'un risque psycho-social ?**

On réduit souvent les risques psycho-sociaux (RPS) à la seule notion de «stress», qui n'est en fait qu'une des manifestations de ce risque. Les RPS sont définis comme les risques pour la santé mentale, physique et sociale, engendrés par les conditions d'emplois et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental. Cela peut se manifester sous diverses formes : stress au travail, mais aussi sentiment de mal-être ou de souffrance au travail, incivilités, agressions physiques ou verbales, violences...

Au cours d'une carrière, chacun peut être amené à rencontrer des situations de travail complexes notamment avec des élèves en difficulté de comportement qui considèrent la classe comme un lieu anxigène ou vivent le temps scolaire comme une contrainte.

Face à une telle situation qui, potentiellement peut dégrader significativement l'environnement professionnel et le climat scolaire de l'école, l'enseignant et l'ensemble de l'équipe pédagogique, pourraient être déstabilisés, se sentir isolés, épuisés, voire être en souffrance.

Une réponse qui viserait uniquement à renforcer le cadre institutionnel, les interdits ou les sanctions n'est ni suffisante ni satisfaisante.

## Accompagner l'enseignant : Champs de compétences des personnes ressources de l'Education nationale

### Accompagnement médico-social

#### Actions menées dans le respect du secret professionnel

#### Accompagnement institutionnel

Service social des personnels	Médecin de prévention	CHSCT	IEN
<p>L'assistante sociale à la DSDEN a un rôle d'accueil, d'écoute lorsque les personnels rencontrent des difficultés professionnelles, personnelles ou économiques. Elle a également un rôle d'information et de médiation, auprès des agents, au cours d'entretiens individuels, au bureau, à domicile, sur le lieu de travail.</p> <p>murielle.greiner@ac-nancy-metz.fr 03.29.76.63.85</p>	<p>Entretien médical à la demande de l'agent ou de l'administration pour tout problème de santé ayant une répercussion sur l'activité professionnelle, ou lorsque l'activité professionnelle a un retentissement sur la santé.</p> <p>Un courriel peut être envoyé à : ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr</p> <p>Des ressources sont disponibles sur le PIAL, Sous la rubrique : Ressources Humaines, Santé et Sécurité au Travail, Médecine de prévention</p> <p>Taper dans la barre de recherche : Médecine de prévention</p>	<p>Le CHSCT - Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail a un rôle et des missions à l'égard des personnels. Il contribue notamment à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité.</p> <p>décret 2011-774 du 28 juin 2011</p> <p>secretaire-chsct55@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>En tant que chef de service, il veille à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous son autorité.</p> <p>Il a un rôle d'écoute, de conseil et coopère aux actions de prévention mises en place à destination des agents.</p>
<h3>Réseau Prévention Aide et Soutien - PAS</h3> <p>Il est possible de rencontrer un psychologue dans les locaux de la MGEN afin d'échanger, en toute confidentialité lors de rendez-vous individuels.</p> <p>A noter que la MGEN n'est pas un lieu de soin.</p> <p>MGEN, route de Montplonne - BAR-LE-DUC T. 03 29 79 97 33 le mercredi de 16h à 17 h.</p>			

**Contact risques psychosociaux : contactrps@ac-nancy-metz.fr**

# Coordonnées, liens pratiques

## Contacts Risques psychosociaux (RPS) au Rectorat

Envoyer un mail à l'adresse suivante : [contactrps@ac-nancy-metz.fr](mailto:contactrps@ac-nancy-metz.fr)

Sur le PIAL

- Ressources Humaines
- Santé et Sécurité au Travail
- Risques psychosociaux (RPS)
- Fiches pratiques concernant les RPS

Ou

Taper dans la barre de recherche : RPS

## Circonscriptions

Equipe ASH

Tél. : 03 29 76 78 91

Courriel : [ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-adjoint55@ac-nancy-metz.fr)

Bar le Duc

Tél. : 03 29 76 69 75

Courriel : [ce.ien-bar55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-bar55@ac-nancy-metz.fr)

Commercy

Tél. : 03 29 91 03 40

Courriel : [ce.ien-com55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-com55@ac-nancy-metz.fr)

Stenay

Tél: 03 29 80 33 42

Courriel : [ce.ien-ste55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-ste55@ac-nancy-metz.fr)

Verdun

Tél. : 03 29 86 07 25

Courriel : [ce.ien-ver55@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.ien-ver55@ac-nancy-metz.fr)

Service social en faveur des personnels

Tél : 03.29.76.63.85

## Médecin de prévention

ce.medecine-prevention@ac-nancy-metz.fr

Contact risques psychosociaux (RPS)  
contactrps@ac-nancy-metz.fr

Réseau Prévention Aide et Soutien MGEN - Réseau PAS  
MGEN  
Route de Montplonne  
Bar le Duc  
Tél. : 03 29 79 97 33

## CHSCT

CHSCT D55 (Meuse)  
Courriel : secretaire-chsct55@ac-nancy-metz.fr  
Tél. : 03 29 45 16 35

## Liens utiles

Annuaire des infirmiers

Chemin d'accès : PIAL > gestion éducative et vie de l'élève > vie de l'école 1er degré > gestion administrative de l'école  
> annuaire des infirmiers scolaires 1er et 2nd degré

Annuaire des médecins de prévention

Chemin d'accès : PIAL > ressources humaines > santé et sécurité au travail > médecine de prévention > le service de  
médecine de prévention

Malette pédagogique proposée par accessiprof  
<https://accessiprof.org>

Guide proposé par le réseau canopé

[https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/uploads/tx\\_cndpclimatsco/guide\\_Aider\\_et\\_accompagner\\_les\\_eleves\\_en\\_difficulté\\_de\\_comportement.pdf](https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/uploads/tx_cndpclimatsco/guide_Aider_et_accompagner_les_eleves_en_difficulté_de_comportement.pdf)

Mel : [secretaire-chsct55@ac-nancy-metz.fr](mailto:secretaire-chsct55@ac-nancy-metz.fr)

Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale  
de la Meuse  
24 avenue du 94ème R.I. BP 20564 – 55013 BAR-LE-DUC CEDEX

